

# RAPPORT FINANCIER

# EXERCICE 2017



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2018



SOS VILLAGES  
D'ENFANTS  
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent  
la même enfance - [www.sosve.org](http://www.sosve.org)

<b>I. RAPPORT FINANCIER</b>	<b>p. 3</b>
<b>II. INDICATEURS</b>	<b>p. 12</b>
<b>III. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>p. 15</b>
<b>IV. ANNEXE</b>	<b>p. 19</b>
• Faits marquants de l'exercice	<b>p. 20</b>
• Règles et méthodes comptables	<b>p. 20</b>
• Eléments hors bilan	<b>p. 22</b>
• Variations des immobilisations, amortissements et provisions	<b>p. 23</b>
• État des créances et des dettes	<b>p. 24</b>
• Fonds dédiés	<b>p. 25</b>
• Legs	<b>p. 26</b>
• Réserves et fonds associatifs	<b>p. 28</b>
• Utilisation des réserves pour « projets associatifs »	<b>p. 29</b>
• Compte d'emploi des ressources	<b>p. 30</b>
<b>V. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	<b>p. 38</b>

SOS Villages d'Enfants France  
Association reconnue d'utilité publique (décret du 8 mai 1969)  
6 Cité Monthiers - 75009 Paris  
Tél. : 01 55 07 25 25 - Fax : 01 49 95 02 85  
[www.sosve.org](http://www.sosve.org) - [contact@sosve.org](mailto:contact@sosve.org)

Éditeur : SOS Villages d'Enfants France  
Photos : Katerina Ilievska, Media Luna, Claire Ladaviccius,  
Dominic Sansoni.

© 2018 SOS Villages d'Enfants France - Tous droits réservés



Pour que frères et sœurs partagent  
la même enfance - [www.sosve.org](http://www.sosve.org)

# I. RAPPORT FINANCIER



L'année 2017 est marquée par la poursuite du développement de l'association, qui se traduit par une progression importante des produits de 64,7 M€ à 70,9 M€, résultat de la mise en œuvre du plan stratégique.

Cette augmentation des produits et la maîtrise des dépenses conduisent à la constatation d'un **résultat global excédentaire de 1 826 K€**, alors que le budget prévoyait un déficit de 5 965 K€ et que le déficit 2016 s'établissait à 468 K€.

Cet **excédent de 1 826 K€** se décompose de la manière suivante :

- (1) Un excédent de la gestion sur fonds privés\*, de 1 916 K€ en 2017, contre un déficit de 471 K€ en 2016,
- (2) Un déficit net de la gestion contrôlée issue des conseils départementaux de 91 K€ en 2017, contre un excédent net de 4 K€ en 2016.

Le résultat sur fonds privés augmente de 2 388 K€ **par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique** principalement par :

- Une baisse de 1 177 K€ du besoin de financement par les fonds privés des établissements en France,
- Une baisse de 365 K€ **des contributions** nettes aux établissements associés,
- Une augmentation de 3 007 K€ des actions à l'international (20 789 K€ en 2017 vs. 17 783 K€ en 2016),
- Une hausse de 3 964 K€ de la marge nette dégagée par la collecte, les legs et la communication.

\* Cf. *Compte de résultat par centres de coûts* - p. 10

# Analyse du compte de résultat 2017

## **Les villages d'enfants en France, la MCM, et le siège « services support »**

### *Financés par les fonds privés*

Notre activité dans les établissements en France financée par les ressources privées de notre association fait apparaître un besoin de financement de 1 892 K€ en 2017 contre 3 069 K€ en 2016.

Cette baisse de 1 177 K€ s'explique principalement par :

- un crédit d'impôt de taxe sur les salaires (ou CITS) de 549 K€ ;
- une reprise sur provisions pour indemnités de fin de carrière de 134 K€ de plus en 2017 par rapport à 2016 (164 K€ en 2017 contre 30 K€ en 2016) ;
- une reprise de provisions pour risques et charges de 266 K€ en 2017 sur des cotisations retraite.

Le budget 2017 présenté au conseil d'administration fixait un objectif d'utilisation des fonds privés à 10,18%.

Le **taux de prise en charge sur fonds privés s'établit à 7,42% en 2017 vs. 8,62% en 2016**. Ce résultat est bien en dessous de la limite de 10% fixée dans le plan à trois ans.

### *Financés par le prix de journée (gestion contrôlée)*

### **Résultat net et activité**

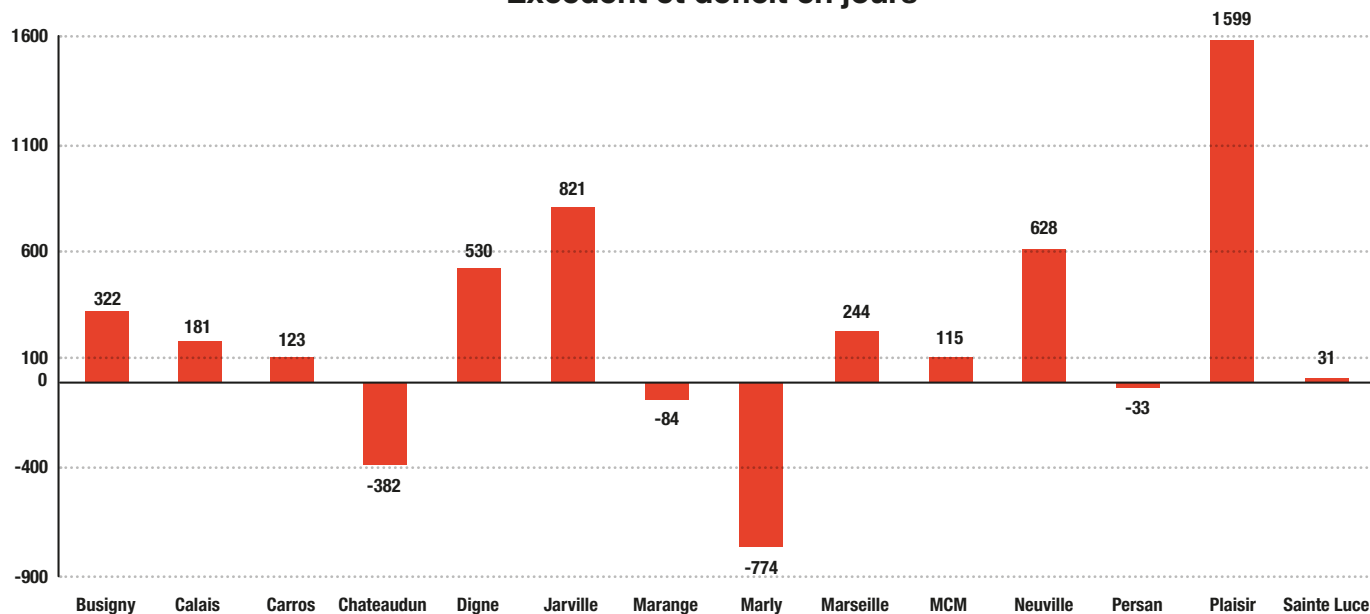
L'activité financée par les conseils départementaux dégage pour l'exercice 2017 un déficit net de 91 K€, contre un excédent net de 4 K€ en 2016. Ces déficits nets seront reportés en 2019 aux comptes administratifs en augmentation des prix de journée fixés par les conseils départementaux.

Néanmoins, considérant l'imputation des excédents nets issus des comptes administratifs 2015 des établissements sous gestion contrôlée pour +689 K€, et des déficits nets constatés en 2017 pour -91 K€ sous réserve de leur approbation par les conseils départementaux, c'est au final 598 K€ d'excédents nets 2017 qui devraient rentrer en compte pour la détermination des prix de journée de 2019.

Le nombre de journées réalisées en 2017 soit (250 596 J), après déduction des journées effectuées dans les Programmes de Renforcement de la Famille (pour 1 620 journées) est en hausse de 6 668 par rapport au réel 2016 et de 3 758 par rapport aux journées prévisionnelles accordées par les conseils départementaux.

Les nouveaux programmes de renforcement de la famille, ouverts en 2017 dans le Département du Nord et au village de Calais, ont respectivement démarré leur activité en juillet et novembre 2017 avec une montée en charge progressive.

## Activité 2017 des villages d'enfants SOS et La Maison Claire Morandat - Excédent et déficit en jours



### Recettes

Les produits prix de journée augmentent de 1 655 K€ pour s'établir à 35 030 K€ contre 33 375 K€ en 2016 (+4,96% par rapport à 2016). 33 698 K€ sont des recettes de prix de journée issues des conseils départementaux. Les autres produits, pour 1 332 K€, correspondent à diverses rubriques (avantages en nature, remboursements de tickets restaurant, de contrats aidés, reprises de provisions, produit de cessions d'éléments d'actif...).

Cette variation est issue essentiellement :

- de la hausse des produits provenant des conseils départementaux pour 1 150 K€, se décomposant en effet activité pour 1 113 K€ et en effet prix pour 37 K€ ;
- et de celle des produits de cession sur éléments d'actif pour 235 K€ (vente d'un appartement au village de Marseille).

### Dépenses

Les charges financées par les prix de journée pour l'activité en France augmentent de 1 749 K€ pour s'établir à 35 120 K€ contre 33 371 K€ en 2016.

Cette variation est principalement liée aux postes suivants :

- Les budgets familiaux en hausse de 187 K€, en lien avec l'augmentation de l'activité de 6 668 jours (hors PRF) ;
- Les achats, services extérieurs et autres services extérieurs en hausse de 178 K€, dont 92 K€ pour divers honoraires et 64 K€ pour les mesures en faveur du bien-être au travail ;
- Les frais de personnel qui augmentent de 1 139 K€, résultat de plusieurs paramètres en 2017 :
  - indemnités de départ en retraite versées à sept salariés ayant une ancienneté importante au sein de l'association ;
  - création de postes pour les deux nouveaux programmes de renforcement de la famille dans le Département du Nord et au village de Calais ;
  - création de 3 ETP au village de Calais pour le 2nd SAFI (Service d'Accueil Familial Immédiat) ;
  - recours plus importants en 2017 qu'en 2016 aux CDD de remplacement d'éducatrices familiales et d'aides

## RAPPORT FINANCIER

familiales dans les villages pour assurer une continuité dans la prise en charge des fratries ;

- effets du « Glissement Vieillesse Technicité » ;  
- monétisation de journées inscrites au compte épargne temps. Comme des provisions ont été constatées au moment de l'inscription en CET, une contrepartie de ces charges figure en reprise de provisions pour fonds dédiés CET dans les produits ;

- Les dotations aux amortissements et aux provisions en hausse de 135 K€ qui s'expliquent pour l'essentiel, à hauteur de 183 K€, par la constatation d'une dotation réglementée sur réalisation d'actif pour le village de Marseille.

### Frais de siège « services support »

Les frais de siège pour la réalisation des actions en France s'établissent pour 2017 à 3 046 K€ contre 3 370 K€ en 2016, soit une baisse nette de 324 K€ qui s'explique essentiellement par :

- un crédit d'impôt taxe sur les salaires de 29 K€ ;
- du personnel intérimaire et des honoraires en hausse de 74 K€ ;
- des dotations aux provisions compte épargne temps en baisse de 91 K€ par rapport à 2016 ;
- et par la reprise en 2017 d'une provision pour risques et charges constatée en 2015 pour 266 K€ sur cotisations retraite.

### Les établissements associés

Notre participation aux charges nettes de fonctionnement des établissements associés a baissé de 365 K€ entre 2016 et 2017. Cette participation intègre notamment les contributions brutes d'équilibre suivantes :

- Pour la **Ferme du Major**, la contribution brute d'équilibre passe de 543 K€ en 2016 à 278 K€ en 2017 ;
- Pour les **Ateliers de La Garenne**, la contribution brute d'équilibre passe de 214 K€ en 2016 à 109 K€ en 2017 ;
- Pour l'association **Villages d'Enfants SOS de Polynésie**, la contribution brute reste stable à 80 K€.

### Les actions dans le monde

Nos actions dans le monde se sont élevées en 2017 à 20 789 K€, en hausse de 3 007 K€ par rapport à l'année précédente.

**Les dépenses de construction** de nouvelles structures et **d'investissement** pour 796 K€ sont en baisse de 256 K€ par rapport à 2016.

En 2017, elles se rapportent aux rénovations des villages de Kotayk en Arménie (60 K€), de Niamey au Niger (299 K€), de Lomé au Togo (95 K€), de Gammarth en Tunisie (57 K€) et de l'école de Khouloum au Mali (285 K€).

**La prise en charge des frais de fonctionnement des programmes** s'élève à 19 993 K€ en 2017, contre 16 731 K€ en 2016, soit une hausse nette de 3 262 K€ dont :

- La prise en charge de structures à Haïti pour 2 466 K€ et au Laos pour 920 K€, auparavant financées par le Hermann Gmeiner Fonds Deutschland,
- La prise en charge de structures en Côte d'Ivoire pour 341 K€, auparavant financées par SOS Villages d'Enfants des Pays-Bas,
- Un soutien ponctuel apporté à SOS Villages d'Enfants de Belgique pour le financement de programmes en République Démocratique du Congo pour 273 K€, en Syrie pour 150 K€ et au Sénégal pour 350 K€ ;
- Une baisse des dépenses de certains pays pour 2 053 K€ (dont Mali pour 988 K€ ; Tsunami pour 545 K€...).

En 2017, la cotisation fédérale versée à SOS Villages d'Enfants International s'établit à 795 K€ contre 649 K€ en 2016.

### Collecte nette de fonds et communication

#### Collecte de fonds

Au global, la collecte de fonds permet de dégager une marge nette de 16 016 K€ en 2017 contre 15 455 K€ en 2016, en hausse de 561 K€, soit 3,6 %.

Les produits de la collecte augmentent de 358 K€, soit 1,7 %, pour s'établir à 20 942 K€.

## RAPPORT FINANCIER

Ce résultat s'explique par :

- Une hausse des produits de fidélisation de 278 K€,
- Une baisse des produits de prospection de 17 K€,
- Une hausse des produits provenant du Web de 65 K€,
- La hausse des parrainages et soutiens réguliers de 106 K€,
- Une stabilité des produits de partenariat,
- Et la baisse de 50 K€ des produits provenant des campagnes de collecte antérieures à 2017.

Les dépenses de la collecte passent de 5 130 K€ en 2016 à 4 926 K€ en 2017, soit une baisse de 203 K€ qui se décompose principalement comme suit :

- Baisse des charges variables sur opérations de collecte de 272 K€ (dont -142 K€ sur les opérations de fidélisation, -282 K€ sur les opérations de prospection, +25 K€ sur le web et +131 K€ sur les autres charges variables) ;
- Hausse des charges fixes de 69 K€ qui s'explique par une augmentation des frais de personnel.

### Legs et donations

Les **produits des legs et donations** sont en très forte hausse de 4 196 K€ pour atteindre 11 999 K€ en 2017.

Le montant perçu au titre des assurances vie, inclus dans ce résultat, est en baisse en 2017 de 584 K€ par rapport à 2016 (1 730 K€ d'assurances vie en 2017, contre 2 314 K€ en 2016).

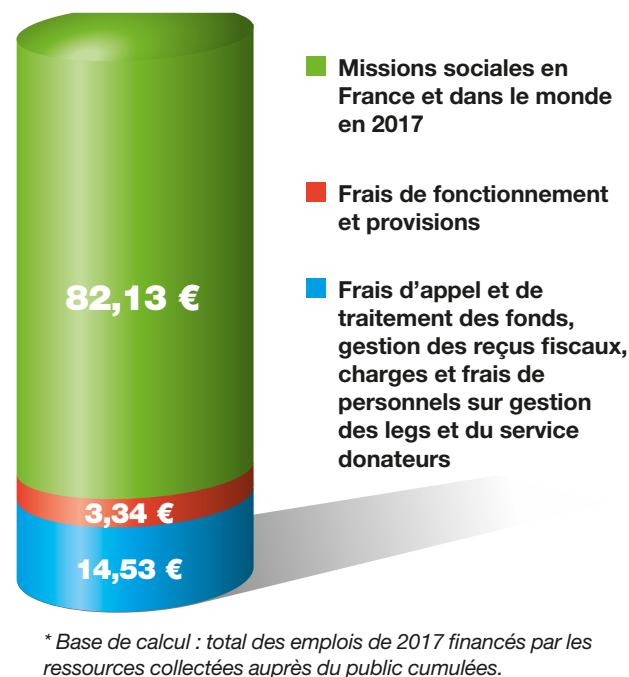
Les legs et donations acceptés par le conseil d'administration s'élèvent à 6 167 K€ en 2017 (53 dossiers), contre 11 678 K€ en 2016 (48 dossiers).

En fin d'année 2017, la trésorerie restant à percevoir sur les dossiers legs et donations non encore réalisés est de 13 288 K€, contre 15 927 K€ en 2016.

### Indicateur sur collecte, legs et donations

Le taux de charges pour la collecte et les legs par rapport aux produits, issu du Compte d'Emploi des Ressources, s'établit à 14,83% pour 2017, contre 17,66% en 2016.

Sur 100 € reçus de la seule générosité du public\* :



Le travail de rationalisation et de stabilisation des coûts se poursuit, mais il est néanmoins accompagné d'investissements ciblés en 2017 pour recruter de nouveaux donateurs, dans la continuité de 2016.

### La communication

**Les charges de communication sont en baisse de 182 K€** par rapport au réel 2016 (1 760 K€ en 2017 contre 1 942 K€ en 2016). Les principales variations de charges variables par rapport à 2016 sont liées aux opérations de notoriété et d'image grand public (en baisse de 51 K€), à celles de rayonnement (en augmentation de 25 K€) et à celles d'optimisation du trafic sur internet et l'alimentation des sites et réseaux sociaux (en diminution de 22 K€). Quant aux charges fixes, elles baissent de 142 K€ et correspondent essentiellement au départ en retraite d'une salariée en 2016 avec une ancienneté importante au sein de SOS Villages d'Enfants.

### Autres produits et charges

**Les produits financiers**, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 824 K€ en 2017, contre 835 K€ en 2016, en diminution de 11 K€. Cette baisse, limitée, s'explique principalement par des bonis 2017 servis sur bons de capita-

## RAPPORT FINANCIER

lisation importants, par rapport aux taux minimums 2017 garantis proches des taux servis en 2016. Concernant le fonds Tana Placement, pour lequel une provision pour dépréciation avait été constatée fin 2015 pour 110 K€, cette provision a été reprise fin 2016 pour 107 K€ suite à la remontée de la valeur liquidative de chaque part au 31/12/2016, comparativement au 31/12/2015. Le solde de 3 K€ a été repris au 31/12/2017, effaçant ainsi la totalité de la provision pour dépréciation constatée en 2015.

### • Les fonds dédiés :

Après extinction des fonds d'urgence « Tsunami - SOS Orphelins d'Asie » en 2013, le solde résiduel à fin 2016 de 244 K€, provenant des fonds de parrainages dédiés au programme de Pondicherry en Inde, a été utilisé en 2017 à hauteur de 21 K€. Le solde disponible de 223 K€ est reporté en 2018 ;

Concernant le programme d'urgence Haïti, le solde de 115 K€ a été intégralement repris en 2017 compte tenu des fonds versés.

Enfin, un produit perçu de 10 K€ pour le programme d'urgence en Equateur a fait l'objet d'une dotation aux provisions de ce même montant à utiliser en 2018.

## Analyse du bilan au 31/12/2017

### L'actif immobilisé

L'actif immobilisé de l'association s'élève au 31 décembre 2017 à 31 142 K€, il est en hausse nette de 746 K€. Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles se sont élevées à 3 052 K€ en 2017, contre 2 816 K€ en 2016.

Parmi les principales rénovations et acquisitions d'immobilisations corporelles en 2017, nous pouvons citer :

- Les travaux d'agencements d'une maison au village de Marange acquise en 2016 pour l'accueil d'une fratrie de 5 enfants, la création de deux studios et la mise en place d'un espace des familles pour 207 K€ ;
- Des installations générales et aménagements divers pour 1 070 K€, en particulier pour la rénovation des maisons familiales ;

- Des acquisitions de véhicules qui se sont élevées sur 2017 à 176 K€ ;
- Des investissements informatiques sur 2017 pour 55 K€ (migration de Sage People version 6 à version 7 pour la partie ressources humaines).

Les immobilisations en-cours relatives à des travaux engagés mais non encore aboutis dans les villages et au siège au 31/12/2017 s'établissent à 1 334 K€ contre 26 K€ au 31/12/2016. Elles concernent pour 1 041 K€ les travaux de construction de trois nouveaux villages.

### Les fonds associatifs

Les fonds associatifs s'élèvent à 72 149 K€ au 31 décembre 2017 et intègrent des réserves pour un montant de 55 768 K€.

La hausse des fonds associatifs de 1 793 K€ par rapport à 2016 s'explique essentiellement par le résultat excédentaire réalisé sur l'exercice 2017 de 1 826 K€ et par une ponction de 100 K€ par le Département du Pas de Calais sur les résultats excédentaires acquis par le village de Calais depuis qu'il est financé par dotation globale en 2013.

### Provisions pour risques et charges

La baisse du compte de provisions pour risques et charges s'explique principalement par :

- Une provision pour indemnités de fin de carrière qui augmente de 208 K€ pour s'établir à 5 220 K€ en 2017 contre 5 012 K€ en 2016 ;
- Une baisse des provisions pour le compte épargne temps (CET) de 96 K€ ;
- Une baisse des provisions pour litiges de 172 K€ ;
- Une dotation aux provisions pour risques sur CITS dans deux villages pour 71 K€ ;
- Et une baisse de provision pour risque liée à des cotisations retraite de 266 K€.



### Conclusion

Avec un résultat excédentaire de 1 826 K€ comparé au déficit budgété de 5 965 K€, SOS Villages d'Enfants abondera ses réserves pour projets.

Ce résultat confirme le niveau de qualité de service et de rigueur de gestion de l'**Association**. Il est également **le reflet d'une visibilité** renforcée par les liens tissés avec les donateurs, les entreprises partenaires et **l'environnement professionnel de la protection de l'enfance**. Ces orientations et relations de qualité sont également saluées par le financement public des conseils départementaux qui continuent à nous faire confiance avec **la mise en œuvre de nouveaux projets et de nouvelles places d'accueil**.

## Compte de résultat par centres de coûts

<b>RESULTAT SUR FONDS PRIVÉS PAR ACTIVITE en K €</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation %</b>
Résultat actions en France	- 1 892	- 3 069	1 182	38,5%
Résultat établissements associés	- 458	- 823	258	44,3%
Résultat actions dans le monde	- 20 789	- 17 783	- 3 007	- 16,9%
Résultat Libéralités et Communication	24 329	20 366	3 964	19,5%
Résultat financier	727	837	- 111	- 13,2%
<b><i>Résultat net sur fonds privés</i></b>	<b>1 916</b>	<b>- 471</b>	<b>2 387</b>	<b>506,9%</b>

### Informations détaillées

<b>LES ACTIONS EN FRANCE</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation %</b>
Nombre de journées	250 596	242 308	8 288	3,4%
Prix de journée moyen	134,47 €	134,32 €	0,15 €	0,1%
Charges de personnel	26 999	26 170	829	3,2%
Autres charges	12 931	12 662	269	2,1%
<b><i>Total des charges</i></b>	<b>39 930</b>	<b>38 831</b>	<b>1 099</b>	<b>2,8%</b>
Recettes de prix de journée	33 698	32 548	1 150	3,5%
Autres produits	4 249	3 218	1 031	32,0%
<b><i>Total des produits</i></b>	<b>37 948</b>	<b>35 766</b>	<b>2 181</b>	<b>6,1%</b>
<b><i>Résultat net Prix de journée + fonds privés</i></b>	<b>- 1 983</b>	<b>- 3 065</b>	<b>1 083</b>	<b>35,5%</b>
<b><i>Dont résultat prix de journée</i></b>	<b>- 91</b>	<b>4</b>	<b>- 94</b>	<b>- 2 442,7%</b>
<b><i>Dont résultat fonds privés</i></b>	<b>- 1 892</b>	<b>- 3 069</b>	<b>1 177</b>	<b>38,4%</b>

# RAPPORT FINANCIER

## INDICATEURS

LES ACTIONS DANS LE MONDE	2017	2016	Variation	Variation %
Dépenses de fonctionnement	20 752	17 498	3 254	18,6%
Dépenses de construction et rénovation	796	1 052	- 256	- 24,3%
<b>Total des charges</b>	<b>21 548</b>	<b>18 550</b>	<b>2 998</b>	<b>16,2%</b>
Libéralités affectées	133	429	296	- 69%
Produits institutionnels	300	0	300	
Autres produits	325	338	- 13	- 3,8%
<b>Total des produits</b>	<b>758</b>	<b>767</b>	<b>- 9</b>	<b>- 1,2%</b>
<b>Résultat net sur fonds privés</b>	<b>- 20 789</b>	<b>- 17 783</b>	<b>- 3 007</b>	<b>- 16,9%</b>

LES LIBÉRALITÉS ET LA COMMUNICATION	2017	2016	Variation	Variation %
Collecte brute de fonds	20 942	20 584	358	1,7%
Frais d'appel à la générosité du public	3 761	4 033	- 272	- 6,7%
Frais fixes	1 165	1 096	69	6,3%
<b>Marge brute sur collecte de fonds</b>	<b>16 016</b>	<b>15 455</b>	<b>561</b>	<b>3,6%</b>
<b>Marge brute sur les legs et donations</b>	<b>11 628</b>	<b>8 020</b>	<b>3 608</b>	<b>45,0%</b>
<b>Frais de communication</b>	<b>- 1 757</b>	<b>- 1 899</b>	<b>142</b>	<b>7,5%</b>
<b>Résultat brut sur fonds privés</b>	<b>25 886</b>	<b>21 577</b>	<b>4 311</b>	<b>20,0%</b>
Dons et partenariats affectés	- 1 557	- 1 211	- 346	- 28,5%
<b>Résultat net sur fonds privés</b>	<b>24 329</b>	<b>20 366</b>	<b>3 964</b>	<b>19,5%</b>

LES AUTRES CHARGES ET PRODUITS	2017	2016	Variation	Variation %
Produits financiers bruts	824	835	- 10	-1,3%
Dotation & reprise prov. pour dép. VMP	2	107	- 105	-98,1%
Impôts sur les sociétés (placements fin.)	- 100	- 100	0	0,0%
Charges d'intérêts sur cession parts Tana	0	- 5	5	
<b>Produits financiers nets d'IS</b>	<b>727</b>	<b>837</b>	<b>- 111</b>	<b>- 13,1%</b>
<b>Résultat net sur fonds privés</b>	<b>727</b>	<b>837</b>	<b>- 111</b>	<b>- 13,1%</b>

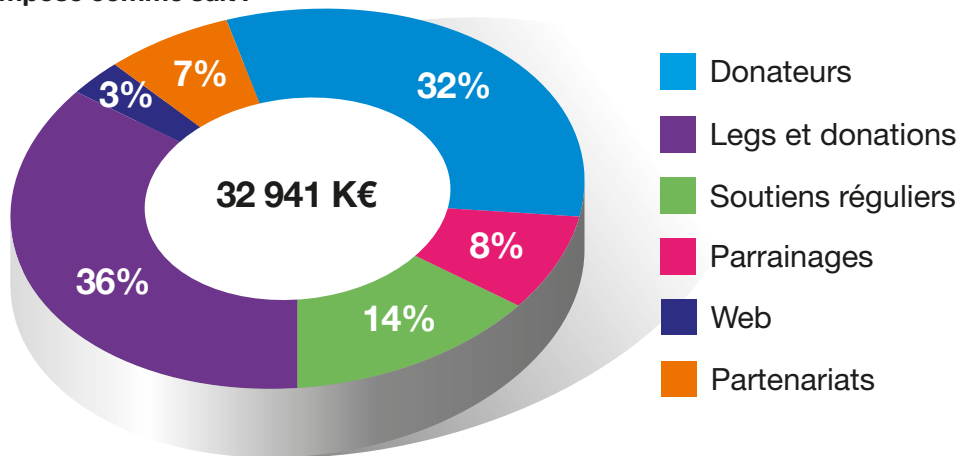
## II. INDICATEURS



## Les principaux indicateurs

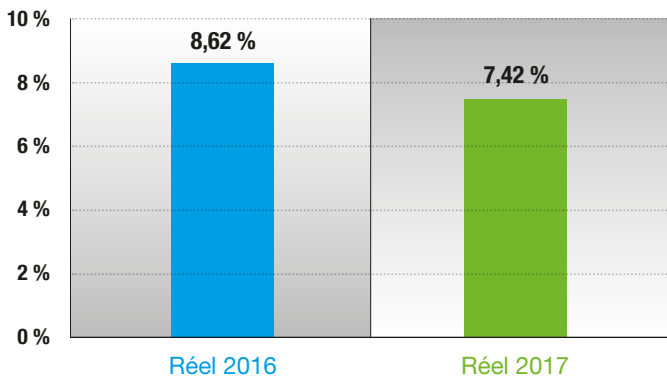
### L'origine des ressources issues des fonds privés

La diversité et la répartition des ressources privées est relativement stable d'une année sur l'autre et se décompose comme suit :



### L'évolution du taux de financement des charges des villages d'enfants SOS en France par les ressources privées de l'association

Évolution du taux de financement des activités « France » sur Fonds Privés



Méthode de calcul : Charges nettes des établissements en France financées par les fonds privés sur les charges nettes totales (fonds privés + prix de journée).

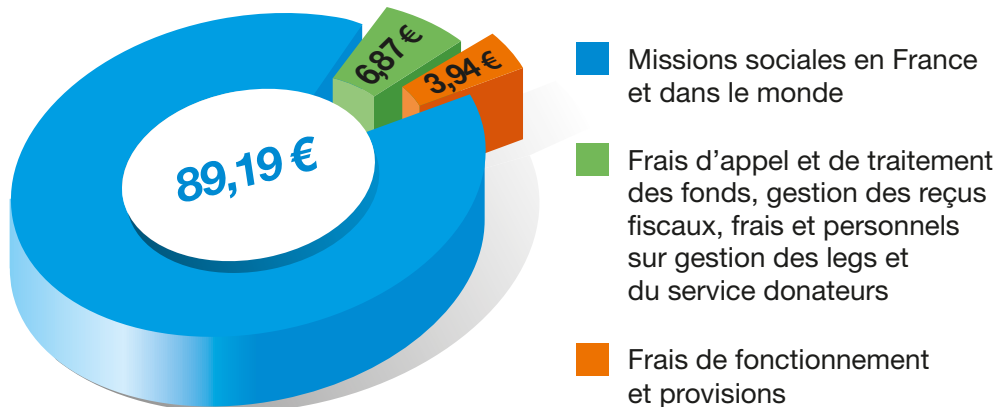
La bonne gestion et la rationalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissements en 2017 a permis de maintenir la part des fonds privés dans le financement global de l'activité France bien en dessous du plafond de 10% fixé au plan stratégique (7,42% en 2017 contre 8,62% en 2016, 8,09% en 2015, 7,80% en 2014 et 7,30% en 2013).

Ce résultat est également le fruit d'une bonne maîtrise des charges.

## INDICATEURS

### L'analyse de l'utilisation des ressources collectées en 2017 sur fonds privés et fonds publics (auprès des donateurs\* et des conseils départementaux) :

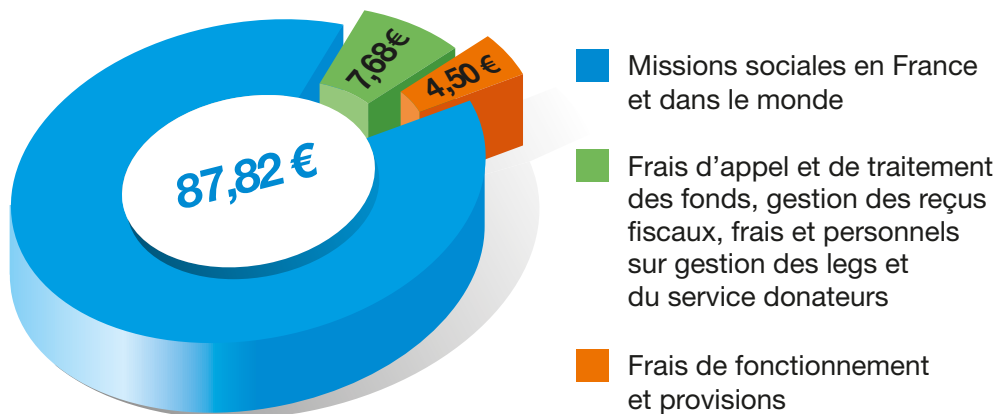
Sur 100 € reçus de la générosité du public\* et des conseils départementaux, 89,06 € vont au profit des enfants.



\* Dons privés, partenariats entreprises, legs et donations / Source : Chiffres du compte d'emploi des ressources 2017

### Rappel de l'analyse de l'utilisation des ressources collectées en 2016 sur fonds privés et fonds publics (auprès des donateurs\* et des conseils départementaux) :

Sur 100 € reçus de la générosité du public\* et des conseils départementaux, 87,82 € vont au profit des enfants.



\* Dons privés, partenariats entreprises, legs et donations / Source : Chiffres du compte d'emploi des ressources 2016

### III. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT



# Bilan

Au 31 décembre 2017 (en euros)

ACTIF	2017			2016
	Brut	Amortissements et provisions à déduire	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 528 252</b>	<b>1 326 315</b>	<b>201 937</b>	<b>236 220</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>64 865 375</b>	<b>34 001 908</b>	<b>30 863 467</b>	<b>30 078 527</b>
Terrains	460 715		460 715	460 715
Constructions	33 659 548	15 004 370	18 655 178	19 425 302
Installations générales, matériels et outillages	23 453 943	14 089 858	9 364 085	9 102 081
Autres immobilisations corporelles	5 957 514	4 907 680	1 049 834	1 081 641
Immobilisations corporelles en cours	1 333 655		1 333 655	25 816
<b>Immobilisations financières</b>	<b>76 787</b>		<b>76 787</b>	<b>80 731</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>66 470 414</b>	<b>35 328 223</b>	<b>31 142 191</b>	<b>30 395 478</b>
Stocks	67 643		67 643	88 776
Créances	6 342 302		6 342 302	5 900 771
Valeurs mobilières de placement	52 362 979		52 362 979	52 731 597
Disponibilités	4 824 244		4 824 244	4 215 264
Charges constatées d'avance	556 376		556 376	519 526
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>64 153 544</b>		<b>64 153 544</b>	<b>63 455 934</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>130 623 958</b>	<b>35 328 223</b>	<b>95 295 735</b>	<b>93 851 412</b>



# Bilan

Au 31 décembre 2017 (en euros)

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>PASSIF</b>		
Apports sans droit de reprise	10 826 212	10 726 212
Subventions d'investis. affectées à des biens renouvelables	186 251	186 251
Réserves	55 767 902	56 225 311
Résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs	3 238 918	3 349 065
Résultat net de l'exercice	1 825 772	- 467 556
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>71 845 054</b>	<b>70 019 283</b>
Subventions d'investissement	232 171	264 707
Provisions réglementées	71 951	71 951
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>72 149 176</b>	<b>70 355 941</b>
Provisions pour risques et charges	7 691 885	8 713 487
Fonds dédiés	1 745 955	1 624 099
<b>PROVISIONS</b>	<b>9 437 840</b>	<b>10 337 586</b>
Dettes financières	5 368 781	5 430 406
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 410 385	1 617 431
Dettes fiscales et sociales	4 591 747	4 790 777
Parrainages et dons affectés à reverser	394 158	421 190
Autres dettes	819 034	794 403
Produits constatés d'avance	124 614	103 679
<b>DETTES</b>	<b>13 708 719</b>	<b>13 157 886</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>95 295 735</b>	<b>93 851 412</b>

# Compte de résultat

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes de prix de journée	33 698 436	32 547 848
Recettes des opérations de collecte de fonds	18 130 077	17 761 152
Parrainages reçus villages, enfants et cadeaux	2 750 773	2 788 038
Legs et donations	11 993 264	7 802 556
Autres produits	2 288 304	1 712 454
<b>TOTAL I</b>	<b>68 860 854</b>	<b>62 612 048</b>
<b>CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Budgets familiaux	4 332 925	4 149 786
Achats, services extérieurs, autres services extérieurs	10 459 195	10 169 259
Impôts, taxes et versements assimilés	1 835 977	2 215 749
Salaires et charges sociales	26 506 485	25 270 025
Autres charges de gestion courante	27 378	22 910
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 045 507	3 508 849
Contributions aux établissements associés	464 933	837 392
Actions à travers le monde	21 207 440	18 190 785
<b>TOTAL II</b>	<b>67 879 840</b>	<b>64 364 755</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (TOTAL I - TOTAL II)</b>	<b>+ 981 014</b>	<b>- 1 752 707</b>
Produits financiers	826 750	942 017
Charges financières	74 152	81 560
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>+ 752 598</b>	<b>+ 860 457</b>
Legs, produits des legs, donations et libéralités	4 179	1 311
Autres produits exceptionnels	674 500	538 975
Charges exceptionnelles	364 663	94 987
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>+ 314 016</b>	<b>+ 445 299</b>
Impôts sur les bénéficiaires (10 % et 24 % sur les placements financiers)	100 000	100 000
<b>RESULTAT INTERMEDIAIRE</b>	<b>1 947 628</b>	<b>- 546 951</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	619 256	675 130
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	- 741 112	- 595 735
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 825 772</b>	<b>- 467 556</b>
+ Report des imputations de charges sur Réserves de « Projets Associatifs »	252 732	569 941
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE avec report des Réserves utilisées sur « Projets Associatifs »</b>	<b>+ 2 078 504</b>	<b>+ 102 385</b>

**Total des Produits = 70 985 539 €**

**Total des Charges = 69 159 767 €**

## IV. ANNEXE



### Information sur la politique salariale

Les trois plus hauts cadres dirigeants, à savoir le Président et les deux Vice-présidents de l'association SOS Villages d'Enfants, ne perçoivent aucune rémunération. Les frais engagés dans le cadre de leurs fonctions respectives leur sont remboursés sur présentation de notes de frais, accompagnées des justificatifs.

En ce qui concerne les permanents de l'association, le montant global des trois rémunérations brutes les plus élevées s'élève à 291 872 €.

La valeur du point d'indice est récemment passée, de manière rétroactive au 1er février 2017, de 3,76 € à 3,77 €. La valeur du point de 3,76 € a été appliquée depuis le 1er avril 2013 jusqu'au 28 février 2018. La précédente augmentation de la valeur du point date de Janvier 2010 (3,74 €). Les seules augmentations de salaire sont dues à l'application des grilles indiciaires qui prévoient une augmentation en raison de l'ancienneté (GVT : Glissement Vieillesse).

L'Association s'attache au respect de l'égalité des salaires entre Hommes et Femmes et il n'y a donc pas d'écart de rémunération suivant le sexe.

D'autre part, le rapport entre le salaire le plus bas et le salaire le plus haut est de 1 à 4,8 en 2017, le secteur de l'économie sociale recommandant une échelle maximale de 1 à 10.

### Faits marquants de l'exercice

- Nouveau plan stratégique voté en juin 2017 et qui se met en œuvre depuis début 2018.
- Ouverture de 2 programmes de renforcement de la famille.
- Démarrage des travaux de construction de deux nouveaux villages en Charente-Maritime (Beauvais sur Matha et Gémozac).
- Différentes démarches préalables à la construction de deux autres nouveaux villages dans le Maine et Loire (Lion d'Angers) et dans le Var (Besse sur Issole).

### Règles et méthodes comptables

**Changement de méthodes comptables :** Aucun.

#### **Méthodes comptables :**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées pour les immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

- les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production ;
- les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations ;
- le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ;
- les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations ;
- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits à l'actif en frais d'établissement ;
- les coûts de démantèlement et de remise en état ont été inclus dans le coût d'acquisition ou de production des immobilisations ;

## ANNEXE

- la méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux constructions, selon les deux méthodes décrites dans l'avis n° 2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité qui indique que les immeubles existant à la date de première application mais également les opérations nouvelles peuvent être décomposées :
  - soit selon le coût historique fondé sur les factures des marchés de travaux ;
  - soit en appliquant au coût global les pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)...

### Cas des constructions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2005 :

La méthode de décomposition retenue est celle des pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le CSTB, avec quatre adaptations particulières à SOS Villages d'Enfants à titre de simplification. Ces adaptations sont précisées au paragraphe suivant.

### Cas des constructions postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2005 :

La méthode de décomposition retenue est celle basée sur les factures, ventilées en 7 rubriques (structures et ouvrages assimilés ; menuiserie ; chauffage ; étanchéité ; ravalement ; électricité ; plomberie/sanitaire), avec les quatre précisions suivantes :

- le vocable « structure et ouvrages assimilés » intègre les travaux de gros œuvre (maçonnerie, structures métalliques, ...) ; la réalisation de la voirie, des espaces verts ; la pose des cloisons ; le revêtement des sols et des murs ;
- le vocable « menuiserie » intègre les menuiseries extérieures et intérieures ;
- tous les coûts, non identifiés en tant que composants, sont inclus dans le composant « structures et ouvrages assimilés » ;
- les honoraires d'architecte sont répartis proportionnellement aux montants issus des décompositions effectuées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, cette dernière correspondant à la durée d'utilisation prévue :

Logiciels	3 ans
Frais d'établissement	5 ans
Constructions	(cf tableau issu des travaux du CSTB)
Agencements extérieurs (isolation)	30 ans
Agencements importants	20 ans
Agencements et aménagements autres que les composants	10 ans
Matériel d'incendie	10 ans
Matériel et outillage de jardin	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Photocopieur	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	8 ans
Equipements de la maison commune	10 ans
Equipements des maisons familiales	10 ans
Matériel et outillage	10 ans
Matériel de loisirs, matériel psycho	5 ans

La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative et mesurable.

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

## ANNEXE

Les règles suivantes ont été appliquées sur l'exercice :

- a) les constructions ont été décomposées selon les sept composants décrits ci-dessous, en fonction des données établies par les architectes et amorties en fonction des durées retenues :

Composants	Durée d'amortissement	Répartition en %
Structure et ouvrages assimilés	50 ans	79,70 %
Menuiseries intérieures et extérieures	20 ans	5,40 %
Chauffage individuel	15 ans	3,20 %
Étanchéité	15 ans	1,10 %
Ravalement	15 ans	2,70 %
Électricité	20 ans	4,20 %
Plomberie/sanitaire	20 ans	3,70 %
<b>Total des décompositions</b>	<b>100</b>	<b>100,00 %</b>

- b) en l'absence d'états émanant d'architectes, le coût des constructions a été décomposé selon les pourcentages d'amortissement établis par le CSTB et les durées d'amortissement indiquées dans le tableau ci-dessus ont été appliquées.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 et les dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations
- les règlements comptables :
  - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
  - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
  - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

**Rappel :** Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06 au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'association avait opté pour **un traitement rétrospectif**.

Par dérogation, au regard de leur mode de financement et dans le respect de la permanence des méthodes, cer-

taines immobilisations débutent leur amortissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier N+1, suivant la date de leur mise en service.

## Éléments hors bilan

### Engagements hors bilan :

#### Cautions données par l'association

Afin de permettre à certains jeunes issus des villages d'enfants SOS d'accéder au logement, l'association s'est portée caution solidaire de ces jeunes. Ces cautions sont limitées à la fois dans le temps (2 ans) et en montant (6 mois de loyers et charges).

Elles sont estimées à 28 K€ au 31/12/2017.

#### Garanties des prêts locatifs sociaux

Les P.L.S. obtenus pour les villages de Sainte-Luce et de Carros, pour des montants respectifs restant à rembourser au 31/12/2017 de 1 045 K€ et de 402 K€, sont garantis par le nantissement d'un compte sur livret B ouvert auprès de la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France.

Le P.L.S obtenu pour le village de Persan pour un montant restant à rembourser au 31/12/2017 de 1 978 K€ est garanti par le Conseil Départemental du Val d'Oise.

### Biens légués :

SOS Villages d'Enfants a reçu «l'envoi en possession» de biens mobiliers et immobiliers qui lui ont été légués.

Les biens mobiliers sont représentés par des avoirs en numéraire ou sous forme de valeurs mobilières.

Les biens immobiliers sont représentés par des appartements, terrains ou maisons. Les biens sont légués à l'association, soit pour la totalité de leur valeur, soit répartis entre plusieurs bénéficiaires selon la volonté du testateur avec, dans ce cas, une quotité revenant à SOS Villages d'Enfants.

Ces biens, actuellement en cours de vente ou de réalisation, sont estimés au vu des évaluations faites par les services des domaines ou les notaires.

## Variation des immobilisations, amortissements et provisions

**IMMOBILISATIONS**

En euros	Valeur brute d'exercice	Acquisitions	Cessions ou sorties	Virements de poste à poste	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 471 252	19 507		37 492	1 528 252
Immobilisations corporelles	62 015 767	3 042 233	155 132	- 37 492	64 865 376
Immobilisations financières	80 731	6 091	10 035		76 787
<b>TOTAL</b>	<b>63 567 751</b>	<b>3 067 831</b>	<b>165 167</b>	<b>0</b>	<b>66 470 415</b>

**AMORTISSEMENTS**

En euros	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Amortissements Cumulés à la fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 235 032	91 282		-	1 326 314
Immobilisations corporelles	31 937 240	2 193 142	128 473	0	34 001 909
<b>TOTAL</b>	<b>33 172 272</b>	<b>2 284 424</b>	<b>128 473</b>	<b>0</b>	<b>35 328 223</b>

**PROVISIONS ACTIF-PASSIF**

En euros	Provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions cumulées à la fin d'exercice
Provision pour dépréciation des VMP	2 373	0	2 373	0
Provisions réglementées	71 951	0	0	71 951
Provisions pour risques <sup>(1)</sup>	422 796	92 757	193 562	321 991
Provisions pour charges <sup>(2)</sup>	8 290 691	740 333	1 661 130	7 369 894
Provisions pour fonds dédiés sur dons manuels & legs affectés	1 624 099	741 112	619 256	1 745 955
<b>TOTAL</b>	<b>10 411 909</b>	<b>1 574 202</b>	<b>2 476 321</b>	<b>9 509 791</b>

(1) dont litiges prud'homaux, respectivement 21 K€ et 192 K€ de dotations aux provisions et reprises de provisions au 31/12/2017 et 1 K€ de reprise d'une provision pour risque et charge sur une assurance-vie et 72 K€ de dotations aux provisions pour risques concernant le CITS (Crédit d'Impôts Taxe sur les Salaires) de 2 villages.

(2) les engagements en matière de retraite s'élevaient à fin 2017 à 5 220 K€, en hausse de 208 K€ par rapport à fin 2016 et la provision afférente au compte épargne temps s'établit à fin 2017 à 1 440 K€, en baisse de - 96 K€ par rapport à fin 2016. Une provision pour charges afférente à des cotisations retraite de 266 K€, constituée par prudence en 2015, au titre des années 2012 à 2015, a été reprise intégralement en 2017. L'association SOS Villages d'Enfants a pris l'engagement de transférer la propriété du village de Ouagadougou, qu'elle a financé par ailleurs, au profit d'une association burkinabaise en cours de création (valeur résiduelle de 703 K€ au 31/12/2017).

## État des créances et dettes

<b>CRÉANCES en euros</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Solde au 31/12</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>76 787</b>	<b>76 787</b>
Titre immobilisé en portefeuille		
Prêts	3 316	3 316
Dépôts et cautionnements	27 736	27 736
Autres créances immobilisées	45 735	45 735
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>6 409 945</b>	<b>6 409 945</b>
Stocks	67 643	67 643
Créances	6 342 302	6 342 302
Prix de journée à recevoir	4 176 291	4 176 291
Autres	1 764 986	1 764 986
La Ferme du Major	326 354	326 354
Les Ateliers de la Garenne	74 671	74 671
<b>TOTAL</b>	<b>6 486 732</b>	<b>6 486 732</b>

<b>DETTES en euros</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Solde au 31/12</b>	<b>Échéances</b>		
			<b>À moins d'1 an</b>	<b>À plus d'1 an</b>	<b>À plus de 5 ans</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>6 486 056</b>	<b>5 368 781</b>	<b>370 472</b>	<b>874 163</b>	<b>4 124 147</b>
Emprunts GIPEC (1 % construction)	1 842 599	1 716 991	5 557	298 010	1 413 424
Emprunt Prêt locatif social - Sainte-Luce	1 436 323	1 044 724	41 339	181 852	821 533
Emprunt Prêt locatif social - Carros	558 179	402 206	16 209	71 323	314 674
Emprunt Prêt locatif social - Persan	2 422 333	1 978 239	80 744	322 978	1 574 516
Dépôt et cautionnement reçu - Village de Digne	5 107	5 107	5 107		
Compte courant - SOS Village d'Enfants de Polynésie française	221 515	221 515	221 515		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>2 410 385</b>	<b>2 410 385</b>	<b>2 410 385</b>		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>4 591 747</b>	<b>4 591 747</b>	<b>4 591 747</b>		
<b>Parrainages et dons affectés à reverser</b>	<b>394 158</b>	<b>394 158</b>	<b>394 158</b>		
<b>Autres dettes</b>	<b>819 034</b>	<b>819 034</b>	<b>819 034</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>14 701 380</b>	<b>13 584 105</b>	<b>8 585 796</b>	<b>874 163</b>	<b>4 124 147</b>

## Note sur les valeurs mobilières et disponibilités

Au 31 décembre 2017, les valeurs mobilières et disponibilités se répartissaient comme suit :

<b>Valeurs mobilières de placement (VMP)</b>	<b>52 362 979</b>
<b>Provision pour dépréciation de VMP</b>	<b>0</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>4 824 244</b>



## Fonds dédiés

En euros	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur de nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions de fonctionnement affectées				
Dons manuels	975 502	464 016	635 780	1 147 266
Parrainages et dons « Pondichery »	244 435	20 753	0	223 682
Legs et donations	288 781	19 105	95 331	365 007
Dons affectés « Urgence Haïti »	115 381	115 381	0	0
Dons affectés « Urgence Equateur »	0	0	10 000	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 624 099</b>	<b>619 255</b>	<b>741 111</b>	<b>1 745 955</b>

## Legs

En euros					
Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir	Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir
N° 1 (Carros)	29.01.99	32 435	N° 820	26.09.11	1 224
N° 9	18.10.90	60 980	N° 956	13.10.14	4 106
N° 78	19.03.96	22 281	N° 957	18.01.16	14 400
N° 207	27.01.00	39 637	N° 975	14.06.14	200
N° 280	01.10.01	56 843	N° 1000	02.05.16	56 568
N° 365	12.01.04	124	N° 1014	02.05.16	7 330
N° 412	10.01.05	10 598	N° 1029 (Nord PC)	29.03.16	123 112
N° 451 (Jarville)	30.01.06	2 287	N° 1060	2017	45 000
N° 530	14.02.02	316	N° 1065	02.05.16	-14
N° 588	15.10.08	425 695	N° 1077	2016	12 999
N° 681 (MCM)	2010	700	N° 1084	2017	435 247
N° 701	27.09.10	799	N° 1091 (Marange)	2017	42 600
N° 754 (Carros)	22.10.12	12 000	N° 1093 (Obernai)	2017	20 875
N° 803 (Vacances)	14.10.13	380 654	N° 1099 (Carros)	2017	10 750
N° 818	05.12.11	22 600	N° 1122 (Jarville)	2017	173 845
<b>TOTAL LEGS - secteur France : 2 016 190</b>					

## Legs – suite

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir	Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir
N° 226	2000	837	N° 958	15.10.15	38 997
N° 292	2001	-12 361	N° 964	13.10.14	350 367
N° 327	2002	5 667	N° 971	04.05.15	1 500
N° 410	10.01.05	21 350	N° 974	04.05.15	14
N° 430	22.06.05	235 000	N° 983	02.05.16	31 473
N° 459	2006	150	N° 986	13.10.14	85 000
N° 495	06.11.06	61 553	N° 991	2014	2 130
N° 519	14.05.07	1 978	N° 992	04.05.15	31 745
N° 555	16.01.08	19 645	N° 994	20.03.15	11 322
N° 557	16.01.08	30 000	N° 995	04.05.15	465 561
N° 561	16.01.08	270	N° 1001	18.01.16	393 889
N° 593	15.10.08	800	N° 1002	20.03.15	275 000
N° 603	09.01.09	3 000	N° 1003	2017	22 705
N° 609	30.03.09	11 621	N° 1007	2017	69 500
N° 632	26.03.12	37 557	N° 1011	04.05.15	143
N° 635	06.06.09	30 153	N° 1013	2017	37 500
N° 637	06.06.09	17 750	N° 1017	18.01.16	375 816
N° 658	19.10.09	51 500	N° 1018	02.05.16	520 820
N° 679	06.05.10	1 600	N° 1020	17.10.16	302 000
N° 703	19.01.12	143 193	N° 1021	20.03.15	20 329
N° 713	22.10.12	54 560	N° 1027	2015	3 888
N° 714	27.09.10	73 808	N° 1034	18.01.16	28 056
N° 826	2012	7 892	N° 1036	18.01.16	2 350
N° 827	22.10.12	7 224	N° 1043	29.03.16	65 000
N° 833	26.03.12	30 000	N° 1047	17.10.16	52 000
N° 841	26.03.12	26 769	N° 1048	2017	126 500
N° 842	15.06.13	2 838	N° 1049	02.05.16	201 704
N° 846	13.05.13	45 006	N° 1054	2017	315 000
N° 869	22.10.12	98 294	N° 1056	2017	45 592
N° 873	25.03.13	39 011	N° 1058	02.05.16	103 400
N° 880	13.05.13	17 141	N° 1059	02.05.16	42 390
N° 891	14.10.13	1 565	N° 1063	17.10.16	20 493
N° 901	02.05.16	115 951	N° 1067	2017	27 875
N° 907	14.10.13	85 000	N° 1071	17.10.16	19 491
N° 909	2013	6 376	N° 1074	2017	49 400
N° 918	12.05.14	138 000	N° 1078	14.10.16	2 975
N° 920	18.01.16	124 042	N° 1079	17.10.16	40 405
N° 925	2014	10 163	N° 1080	17.10.16	99 875
N° 934	2015	4 368	N° 1086	2017	408 300
N° 942	12.05.14	3 500	N° 1089	2017	422 000
N° 947	17.10.16	1 141 540	N° 1092	2017	48 723
N° 1097	2017	19 900	N° 1124	2017	72 666

## Legs – suite

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir	Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir
N° 1100	2017	1 500	N° 1127	2017	15 161
N° 1101	2017	227 000	N° 1128	2017	42 969
N° 1105	2017	319 782	N° 1129	2017	1 524
N° 1106	2017	55 600	N° 1132	2017	157 576
N° 1107	2017	145 000	N° 1133	2017	5 000
N° 1108	2017	219 000	N° 1135	2017	71 346
N° 1111	2017	53 545	N° 1136	2017	20 000
N° 1112	2017	97 359	N° 1137	2017	1 125 657
N° 1116	2017	30 000	N° 1146	2017	2 000
N° 1120	2017	14 476	N° 17D01	2016	105 938
N° 1121	2017	85 000			

**TOTAL LEGS - secteur Libre d'affectation : 10 747 539**

## Legs – suite

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir
N° 251	30.03.92	80 000
N° 675 (Inde : Choglamsar)	15.06.13	19 021
N° 758	02.05.16	10 650
N° 1030 (Inde : Raïpur)	29.03.16	50 000
N° 1070	2017	25 000
N° 1095 (Bolivie : Quito)	2017	190 000
N° 1103	2017	140 000

**TOTAL LEGS - secteur Monde : 524 671**

**TOTAL GÉNÉRAL LEGS EN COURS : 13 288 400**

## Réserves et fonds associatifs

### Fonds associatifs au 31 décembre 2017

En euros	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise <sup>(1)</sup>	10 726 212	100 000		10 826 212
Réserves	56 225 311	32 183 251	32 640 660	55 767 902
Résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs	3 349 065	3 868	114 015	3 238 918
Fonds associatifs avec droit de reprise	0			0
Écart de réévaluation	0			0
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme	186 251			186 251
Provisions réglementées	0			0
Droits des propriétaires (commodat)	0			0
Résultat net de l'exercice - Gestion propre	- 471 423	1 916 380	- 471 423	1 916 380
Excédents et déficits nets au prix de journée	3 867	- 90 609	3 867	- 90 609
<b>TOTAL</b>	<b>70 019 283</b>	<b>34 112 890</b>	<b>32 287 119</b>	<b>71 845 054</b>

### Détail des réserves au 31 décembre 2017

En euros	2017	2016
Réserve générale pour actions en France	2 120 105	1 757 412
Réserve générale pour actions dans le Monde	0	0
Réserve prudentielle (*)	20 294 000	17 054 000
Réserve libre d'affectation villages France & Monde	33 001 591	36 091 753
Réserve pour projet associatif	352 206	1 322 146
<b>TOTAL</b>	<b>55 767 902</b>	<b>56 225 311</b>

(\*) Sur proposition du Conseil d'Administration du 12 mai 2003, l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2003, tenue en juin 2004, a décidé de créer une réserve prudentielle par affectation d'une partie de la réserve générale libre d'affectation. Cette réserve est égale à un an de charges de nos actions dans le monde, de nos contributions versées aux établissements associés et de nos actions en France non financées par le prix de journée. **Cette réserve prudentielle a été créée pour couvrir les coûts de l'activité de SOS Villages d'Enfants, en cas de problèmes graves.**

Compte tenu qu'un an de fonctionnement de nos actions dans le monde, de nos contributions versées aux établissements associés et de nos actions en France non financées par le prix de journée, représente, pour l'année 2016, 20 294 000 €, le conseil d'administration du 04 mai 2017 a décidé de porter la réserve prudentielle à ce montant par abondement de la réserve libre d'affectation d'un montant de 3 240 000 € validé en Assemblée générale de juin 2017.

## Utilisation des réserves votées en AG pour « Projets Associatifs »

Date du vote en AG	PROJETS ASSOCIATIFS	Réserves votées en AG	Affectations en 2012 à 2014	Affectations en 2015	Affectations en 2016	Affectations en 2017	Solde des réserves à fin 2017
<b>18 juin 2011</b> (comptes 2010)	Investissement dans le recrutement de nouveaux donateurs	400 000	236 805		12 137	151 058	0
	Construction d'un 4 <sup>e</sup> village à Madagascar	1 545 000	934 912	416 643	193 445		0
	<b>TOTAL</b>	<b>1 945 000</b>	<b>1 171 717</b>	<b>416 643</b>	<b>205 582</b>	<b>151 058</b>	<b>0</b>
<b>16 juin 2012</b> (comptes 2011)	Recherche et développement sur collecte	500 000	266 251	18 672	197 903	17 174	0
	<b>TOTAL</b>	<b>500 000</b>	<b>266 251</b>	<b>18 672</b>	<b>197 903</b>	<b>17 174</b>	<b>0</b>
<b>15 juin 2013</b> (comptes 2012)	Plan d'innovation informatique	80 000	30 366	18 963	21 687	8 984	0
	<b>TOTAL</b>	<b>80 000</b>	<b>30 366</b>	<b>18 963</b>	<b>21 687</b>	<b>8 984</b>	<b>0</b>
<b>14 juin 2014</b> (comptes 2013)	Audit des process internes et évolution du système d'information	200 000	61 000	56 015	22 844	60 141	0
	<b>TOTAL (AG 2014)</b>	<b>200 000</b>	<b>61 000</b>	<b>56 015</b>	<b>22 844</b>	<b>60 141</b>	<b>0</b>
<b>13 juin 2015</b> (comptes 2014)	60 <sup>e</sup> anniversaire SOSVE	70 000			70 000		0
	Développement activité FdM (soupes)	123 000		3 560	43 306		76 134
	Progiciel de suivi des entretiens et formations	50 000		2 666	8 619	15 375	23 340
	<b>TOTAL</b>	<b>243 000</b>	<b>0</b>	<b>6 226</b>	<b>121 925</b>	<b>15 375</b>	<b>99 474</b>

<b>TOTAL DES IMPUTATIONS ANNUELLES SUR RÉSERVES</b>	<b>1 529 334</b>	<b>516 520</b>	<b>569 941</b>	<b>252 732</b>
<b>TOTAL DES RÉSERVES DISPONIBLES</b>	<b>1 438 666</b>	<b>922 146</b>	<b>352 206</b>	<b>99 474</b>

En 2017, cinq projets ont fait l'objet d'imputations de charges sur les réserves constituées précédemment pour « Projets Associatifs » pour un montant total de 252 732 euros.

A fin 2017, le solde disponible sur ces réserves est de 99 474 €, déjà affecté pour les prochaines années sur les deux projets suivants : développement de l'activité à la Ferme du Major et progiciel de suivi des entretiens et des formations au siège social.

## Compte d'emploi des ressources

EMPLOIS EN K€	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)
<b>1 Missions sociales</b>		
<b>1.1 Réalisées en France</b>		
- Actions réalisées directement	39 343	4 251
- Versements réalisés à d'autres organismes agissant en France	524	458
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>		
- Actions réalisées directement		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	21 619	21 614
<b>2 Frais de recherche de fonds</b>		4 877
<b>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</b>	4 877	
<b>2.2 Frais de recherche des autres fonds privés</b>		
<b>2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics</b>		
<b>3 Frais de fonctionnement</b>	1 223	1 123
		<b>32 323</b>
<b>I. Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat</b>	<b>67 586</b>	
<b>II. Dotations aux provisions</b>	<b>833</b>	
<b>III. Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	<b>741</b>	
<b>IV. Excédent de ressources de l'exercice</b>	<b>1 826</b>	
<b>V. TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>70 986</b>	
<b>VI. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (1)</b>		<b>1 540</b>
<b>VII. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>287</b>
<b>VIII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>33 577</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>		
Missions sociales	<b>1 379</b>	
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		
<b>TOTAL</b>	<b>1 379</b>	

## Compte d'emploi des ressources – suite

RESSOURCES EN K€	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		22 502
<b>1 Ressources collectées auprès du public</b>		
<b>1.1 Dons et legs collectés</b>		
- Dons manuels non affectés	18 130	18 130
- Dons manuels affectés	2 751	2 751
- Legs et autres libéralités non affectés	11 997	11 997
- Legs et autres libéralités affectés	0	0
<b>1.2 Autres produits liés à la générosité du public</b>	4	4
<b>2 Autres fonds privés</b>		
<b>3 Subventions et autres concours publics</b>	34 001	
<b>4 Autres produits</b>	2 393	
<b>I. Total des ressources de l'exercice inscrits au compte de résultat</b>	<b>69 276</b>	
<b>II. Reprises des provisions</b>	<b>1 090</b>	
<b>III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs</b>	<b>619</b>	
<b>IV. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tableau des fonds dédiés)</b>		<b>-122</b>
<b>V. Insuffisance de ressources de l'exercice</b>	<b>0</b>	
<b>VI. TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>70 986</b>	<b>32 760</b>
<b>VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>33 577</b>
<b>Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice</b>		<b>21 686</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature	1 356	
Dons en nature	23	
<b>TOTAL</b>	<b>1 379</b>	

## Compte d'emploi des ressources – suite

Suite à la publication de l'avis n° 2008-08 du 3 avril 2008 du conseil national de la comptabilité et à l'homologation du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2008-12 par arrêté du 11 décembre 2008, les associations et les fondations faisant appel à la générosité du public doivent mettre en œuvre le nouveau modèle de compte annuel d'emploi des ressources, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

C'est donc ce texte appliqué dès 2009 qui reste en vigueur sur les exercices suivants.

## Emplois

### Ligne 1.1. Missions sociales réalisées en France – Actions réalisées directement

Ces missions sociales regroupent :

- les actions réalisées directement par les 14 établissements de l'association en France au titre des missions de protection de l'enfance (dont les budgets familiaux versés aux mères SOS, les charges de personnel des établissements, ...),
- les actions de plaidoyer en faveur de la protection de l'enfance et en particulier de la prise en charge des fratries dans le cadre du placement (par exemple : les coûts du site Internet, de l'opération « Qui m'aime m'écoute », ...),
- les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales en France.

	Missions sociales en France en K€	
	Total charges brutes	Total financé par la générosité du public (charges nettes)
<i>Budgets familiaux</i>	4 333	14
<i>Charges de personnel</i>	24 091	971
<i>Autres charges</i>	7 762	962
Sous-total des actions réalisées directement par les établissements	36 186	1 948
Actions de plaidoyer	877	877
Frais de siège social de l'association	2 280	1 426
<b>TOTAL</b>	<b>39 343</b>	<b>4 251</b>

### Ligne 1.2. Missions sociales réalisées en France – Versements réalisés à d'autres organismes agissant en France

Ces missions sociales regroupent les contributions aux charges de fonctionnement de trois associations avec lesquelles l'association est liée par une convention et des frais liés aux locaux loués à deux d'entre elles :

EN K€	Activité	Total charges brutes	Financé par la générosité du public (charges nettes)
<b>Les Ateliers de la Garenne</b>	Association d'insertion de jeunes adultes	143	103
<b>La Ferme du Major</b>	Association d'insertion de jeunes adultes	301	279
<b>Village d'enfants SOS de Polynésie</b>	Village d'enfants	80	76
	<b>TOTAL</b>	<b>524</b>	<b>458</b>



**Ligne 1.2. Missions sociales réalisées à l'étranger - Versements à un organisme central ou d'autres organismes**

Ces missions regroupent :

- les actions réalisées par l'intermédiaire de SOS Villages d'Enfants International, dont l'association est membre, et des autres associations membres de cette fédération ;
- l'information des parrains ;
- les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales à l'étranger.

	Missions sociales à l'étranger			
	Construction	Prise en charge des programmes	Total	Total financé par la générosité du public
Madagascar		3 046	3 046	3 042
Mali	285	1 746	2 031	2 031
Arménie	60	1 794	1 854	1 854
Burkina Faso		1 305	1 305	1 305
Togo	95	1 039	1 134	1 134
Tunisie	57	151	208	208
Cameroun		475	475	475
Vietnam		1 382	1 382	1 382
Maroc		35	35	35
Haïti		2 627	2 627	2 627
Inde		208	208	208
Niger	299	1 049	1 348	1 348
Tsunami		153	153	153
Burundi		91	91	91
Côte d'Ivoire		341	341	341
RDC		273	273	273
Laos		1 045	1 045	1 045
Népal		43	43	43
Mali - Burkina Faso (projet Recorde)		724	724	724
Guinée, Cambodge, Syrie, Mexique, Sénégal		1 357	1 357	1 357
Responsable des programmes internationaux		143	143	142
Parrainages de villages et d'enfants		781	781	781
Actions et secours divers		79	79	79
Cotisation à la fédération internationale		795	795	795
Information des parrains		88	88	88
Frais de siège social de l'association		50	50	50
<b>TOTAL</b>	<b>796</b>	<b>20 823</b>	<b>21 619</b>	<b>21 614</b>

## ANNEXE

Les 21 619 K€ de charges brutes monde sont atténuées par des produits s'élevant à 5 K€, soit des charges nettes s'élevant à 21 614 K€ en 2017.

### **Ligne 2.1. Frais de recherche de fonds – Frais d'appel à la générosité du public**

Ces frais regroupent :

- les charges directes pour les opérations de collecte de fonds (coût des mailings, frais informatiques de traitement des dons, honoraires de l'agence de marketing,...) pour 4 475 K€ ;
- les salaires des collaborateurs en charge de la collecte de fonds et des legs et donations pour 443 K€.

### **Ligne 3. Frais de fonctionnement**

Ces frais de fonctionnement regroupent :

- les frais de communication (campagnes publicitaires...) pour 717 K€ ;
- les salaires des collaborateurs en charge de la communication institutionnelle et interne pour 143 K€ ;
- les frais de siège qui ne concourent pas à la réalisation des missions sociales en France ou à l'étranger pour 316 K€ ;
- l'impôt sur les sociétés de 10% et 24% versé sur les intérêts issus des placements financiers pour 100 K€.

### **Règles de ventilation des frais de siège social**

Les frais de siège sont répartis en trois catégories :

- Frais de personnel : les salaires y compris les charges fiscales et sociales de la direction générale et des services communs (direction administrative et financière et direction des ressources humaines) ;
- Les autres coûts de la direction générale et des services communs ainsi que les frais de fonctionnement de la vie associative (instances, comité d'entreprise, ...)

- Les frais de structure concernant les locaux du siège social.

Une part importante de ces frais est engagée pour la réalisation des missions sociales en France et à l'étranger. Une quote-part est donc déterminée, selon les clés suivantes et intégrée aux missions sociales. Le solde fait partie des frais de fonctionnement de l'association.

Ces frais sont ventilés au prorata du nombre d'équivalent temps plein (ETP) utilisant chaque catégorie de frais. Par exemple, les frais de personnel concernent 29 ETP. Sur ces 29 ETP, 26 ETP travaillent pour la réalisation des missions sociales en France. C'est donc ce prorata de 26/29<sup>ème</sup> qui est appliqué aux salaires pour déterminer les frais de personnel affectés aux missions sociales en France.

## ANNEXE

Type de frais	Affectation à	Ventilation en K€ REEL 2017	ETP 2017	
<b>Frais de personnel</b>	Missions sociales en France	2 345	26	a
	Missions sociales à l'étranger	40	1	b
	Frais de fonctionnement	199	2	c
		<b>2 584</b>	<b>29</b>	d
<b>Autres coûts et frais de fonctionnement de la vie associative</b>	Missions sociales en France	801	515	e-f
	Missions sociales à l'étranger	1	1	b
	Frais de fonctionnement	22	14	f
		<b>823</b>	<b>530</b>	
<b>Autres coûts et frais de fonctionnement de la vie associative</b>	Missions sociales en France	183	26	a
	Missions sociales à l'étranger	3	1	b
	Frais de fonctionnement	114	16	c+f
		<b>300</b>	<b>43</b>	
<b>TOTAL réparti</b>	<b>Ligne 1.1. Missions sociales en France</b>	<b>3 328</b>		
	<b>Ligne 1.2. Missions sociales à l'étranger</b>	<b>44</b>		
	<b>Ligne 3. Frais de fonctionnement</b>	<b>33</b>		
		<b>3 706</b>		

- a. Dont 26 ETP dédiés aux missions sociales en France
- b. Dont 1 ETP dédié aux missions sociales à l'étranger
- c. Dont 2 ETP imputés aux frais de fonctionnement
- d. Nombre d'ETP du siège social = 29
- e. Nombre d'ETP de l'association = 530
- f. Nombre d'ETP du développement et de la communication = 14

Pour les missions sociales en France, ces frais de siège sont financés par les prix de journée versés par les conseils départementaux pour 2 189 K€. Le solde ainsi que les autres frais de siège pour 366 K€ (50 K€ imputés aux missions sociales à l'étranger et 316 K€ affectés aux frais de fonctionnement), sont financés par les ressources issues de la générosité du public.

## ANNEXE

### Ligne VI. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

Les fonds issus de la générosité du public permettent la construction ou l'acquisition d'immobilisations.

Ne sont prises en compte que les acquisitions d'immobilisations dont le montant unitaire est significatif, c'est-à-dire supérieur à 100 K€.

Il s'agit de premières acquisitions (acquisition ou construction d'une ou plusieurs maisons, rénovation importante d'une ou plusieurs maisons familiales, ...) ou d'acquisitions financées par des ressources privées affectées ou dédiées.

### Ligne VII. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public

Les dotations aux amortissements, correspondantes à la part des acquisitions d'immobilisations brutes portées à la ligne VI des CER de 2009 – 2010 – 2011 – 2012 – 2013 – 2014 – 2015 – 2016 et 2017 et financées par les ressources collectées auprès du public, ont été neutralisées dans le compte d'emploi des ressources de l'exercice 2017.

## Ressources

### Ligne Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début de l'exercice

La réglementation donne deux méthodes de calcul du report des ressources collectées auprès du public au 1er janvier 2009 :

- si l'organisme dispose de l'historique, il pourra alors déterminer ce report par reconstitution des ressources non consommées issues de la générosité du public ;
- s'il n'en dispose pas, il pourra le reconstituer selon une méthode simplifiée : « calcul du pourcentage moyen sur les 3 derniers exercices des ressources non affectées collectées auprès du public par rapport à l'ensemble des ressources constatées et application de ce pourcentage sur les fonds propres augmentés des emprunts ayant financé les immobilisations et diminués du total des investissements nets ».

L'association a retenu la méthode historique. Est considéré comme **report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le montant de la situation nette au 1<sup>er</sup> janvier 2009 retraité :**

- **des résultats de la gestion contrôlée par les tiers financeurs car ceux-ci ne sont pas acquis à l'association et seront repris deux ans plus tard par les conseils départementaux ;**
- **les produits financiers générés par le placement des liquidités. Ceux-ci sont acquis à l'association. Ce point a fait l'objet d'une résolution du conseil d'administration du 6 mai 2010. Ils sont issus des comptes annuels de l'association SOS Villages d'Enfants et des comptes annuels des associations dissoutes (Les Amis des villages d'Enfants et Villages d'Enfants SOS dans le Monde) car elles ont dévolu leur actif net respectif à SOS Villages d'Enfants.**
- **du montant des immobilisations nettes au 1<sup>er</sup> janvier 2009, financées par cette situation nette.**

En K€	01/01/2009
<b>Situation nette</b>	62 980
- Résultats sous contrôle des tiers financeurs	- 732
- Produits financiers	- 21 089
- Immobilisations nettes	- 23 836
+ Emprunts	3 676
<b>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début de l'exercice 2009</b>	<b>20 998</b>

### Ligne 1.1 Dons et legs collectés et ligne 1.2 Autres produits liés à la générosité du public

Les ressources collectées auprès du public correspondent à la collecte de fonds et aux legs et donations encaissés.

### Ligne 3. Subventions et autres concours publics

Les subventions sont, pour l'essentiel, les prix de journée versés par les conseils départementaux.

# Évaluation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont été évaluées au regard de leur caractère significatif. Elles s'élèvent à 1 379 K€, se répartissent entre les prestations et les dons en nature pour respectivement 1 356 et 23 K€ et concernent les missions sociales en France.

Les prestations en nature se décomposent principalement en trois catégories :

- en espaces publicitaires auprès de très nombreux opérateurs internet, radio, télévision, cinéma et affichage digital pour 1 294 K€ ;
- en places de loisirs (cinéma, salon du cheval, Disney et cirque du soleil) pour 3 K€ ;
- en mécénat de compétence juridique du cabinet Paul Hastings pour 13 K€ ;
- en mécénat de compétence informatique pour l'accompagnement à un appel d'offre lié à l'infogérance par CG2 Conseils pour 16 K€ ;
- en billets d'avions Air France pour 7 K€ ;
- en séjours vacances et séjours sportifs au profit d'enfants accueillis dans nos structures en France pour 23 K€ grâce à des partenaires tels que ANCV et Fondation PSG.

Les dons en nature sont essentiellement constitués par :

- des cadeaux et bons d'achat pour 12,1 K€,
- des chaudières au gaz de la marque Vaillant pour 9,5 K€,
- de sapins de Noël pour 1,4 K€.



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2017)**

Aux Membres  
**SOS VILLAGES D'ENFANTS**  
6, cité Monthiers  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOS VILLAGES D'ENFANTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 78 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 juin 2018

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Francis Chartier

« Tous les moments  
qui font une vraie vie d'enfant »



Pour que frères et sœurs partagent  
la même enfance - [www.sosve.org](http://www.sosve.org)

